

CORPORATION MUNICIPALE DE PIEDMONT

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE 185-189, Chemin du Moulin

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal qui aura lieu le 3 juin 2019, à la salle de l'Hôtel de ville, située au 670, rue Principale à Piedmont, des demandes de dérogations mineures à la réglementation seront entendues.

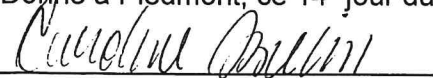
185-189, chemin du Moulin

Nature : Bâtiments accessoires – Reconstruire 2 bâtiments accessoires dérogatoires suite à une démolition volontaire.

Effet : Une décision favorable du conseil aura pour effet de rendre conforme la reconstruction de 2 bâtiments accessoires dérogatoires alors que la réglementation prévoit que la reconstruction soit faite en conformité avec les règlements en vigueur au moment d'une reconstruction qui résulte d'une démolition volontaire.

Quiconque est intéressé peut se faire entendre relativement à ces demandes lors de l'assemblée qui aura lieu le 3 juin 2019 à compter de dix-neuf heures (19 h 00) à la salle de l'Hôtel de ville située au 670, rue Principale à Piedmont.

Donné à Piedmont, ce 14^e jour du mois de mai 2019.



Caroline Asselin
Directrice générale et greffière